



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1951

Ville et région de Qamichlo (Syrie) - Projet Tresses Vertes - Attribution d'une subvention d'aide humanitaire à la Fondation Danielle Mitterrand

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1951 - VILLE ET REGION DE QAMICHLO (SYRIE) - PROJET  
TRESSES VERTES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
D'AIDE HUMANITAIRE A LA FONDATION DANIELLE  
MITTERRAND (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES  
RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

La région du Nord-Est de la Syrie fait face à une dégradation écologique très préoccupante, résultat des dix dernières années de conflit, mais aussi de politiques agricoles, économiques et sociales destructrices mis en place par les régimes d'Al-Assad successifs. Le couvert végétal et forestier dans cette région est particulièrement faible, autour de 1,5 % de la surface total du territoire. En comparaison, le couvert végétal et forestier de la France est de 31 %, celui d'Israël est de 7,8 % (données datant de 2016).

A partir de 2014, la région du Nord et de l'Est de la Syrie a vu le développement d'un projet politique et social basé sur la démocratie locale, l'égalité des genres, la coexistence pacifique des peuples, cultures, langues et religions, l'économie sociale et la défense de l'environnement.

Cependant, pour la préservation du vivant, les moyens économiques, humains, et matériels, pour le développement de politiques écologiques ambitieuses manquent, que ce soit au niveau de la gestion des déchets, de la gestion durable de l'eau, de la lutte contre les pollutions industrielles, de l'agro-écologie ou de la végétalisation des villes. L'impact social et sanitaire des multiples dégradations de l'environnement est très palpable dans la région : cours d'eaux pollués ou asséchés, augmentation des cancers, des maladies respiratoires ou des maladies de peau liées à une eau insalubre, etc.

Dans un contexte de crise humanitaire et économique, et de menaces de guerre persistantes, les actions de reforestation sont limitées : les villes de la Syrie du Nord et de l'Est ne disposent que de quelques petites pépinières associatives dans les villes majoritairement kurdes de Qamishlo et Kobanê ; elles permettent de réaliser des végétalisations ponctuelles mais pas de projets de grande ampleur.

L'aide extérieure est donc essentielle aujourd'hui pour assurer la végétalisation de ce territoire, en vue de l'adapter, autant que faire se peut, au dérèglement climatique mais aussi améliorer la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

La Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés, fondation reconnue d'utilité publique, créée le 4 mars 1986, a pour objectif de « donner vies aux utopies radicales ». Elle mène des actions de sensibilisation, de soutien et de plaider à l'échelle nationale et internationale, contribuant à l'émergence et au renforcement des libertés individuelles et collectives à travers le monde et appuie celles et ceux qui agissent à cette fin. Elle organise des réseaux d'expertise pluridisciplinaires, pour échanger, capitaliser, exploiter et publier les fruits de ces activités afin de transformer les représentations, pratiques et systèmes en France comme à l'étranger.

En lien avec le tissu associatif et la société civile de la région du Nord-Est de la Syrie, et notamment l'association *Tresses Vertes*, la Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés souhaite appuyer et développer un projet promouvant l'adaptation des milieux urbains aux crises écologiques que sont le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité. Ce projet sera développé dans la région du Jazireh, et plus particulièrement la ville de Qamishlo, dans une dynamique citoyenne d'auto-administration, via un projet de pépinière à Qamishlo.

Le projet repose sur 3 axes :

- la réalisation d'une pépinière de 200 000 plants à Qamishlo à travers un soutien à l'acquisition d'outils et de matériels, ainsi que l'emploi d'ouvriers pour réaliser les travaux et de gardes pour surveiller les plants ;
- le déploiement d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants de Qamishlo et d'autres villages de la région du Jazireh ;
- l'organisation d'échanges (plus vraisemblablement à distance) avec des experts de l'agroforesterie et de la reforestation afin de renforcer les capacités des acteurs associatifs locaux.

Ce projet sera mis en œuvre sur place par l'association locale *Tresses Vertes*.

Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

La Ville de Lyon entend naturellement contribuer à la mobilisation de solidarité internationale envers la population du Nord-Est de la Syrie par l'attribution d'une aide humanitaire à l'association *Tresses Vertes* via la Fondation Danielle Mitterrand.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € à la Fondation Danielle Mitterrand pour la mise en œuvre de leur intervention.

Afin de permettre la réalisation du projet de renforcement d'une pépinière à Qamishlo en Syrie, dont le budget prévisionnel s'élève à 33 000 €, la Ville de Lyon propose d'allouer une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2022 à la Fondation Danielle Mitterrand. Elle s'engage à assurer le suivi qualitatif et administratif du projet après avoir reversé l'intégralité de la subvention à l'association *Tresses Vertes* en Syrie.

Les modalités de versement de la subvention sont définies dans la convention établie entre la Fondation Danielle Mitterrand et la Ville de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1115-1 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

**DELIBERE**

- 1- Une subvention de 20 000 € est allouée à la Fondation Danielle Mitterrand (sise 5 rue Blanche, 75009 Paris) dans le cadre de son programme de soutien à la reforestation de la Région du Jazireh et ville de Qamichlo en Syrie.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Fondation Danielle Mitterrand et la Ville de Lyon est approuvée.
- 3- M. Le maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET